

***Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
du Finistère***

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2008

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel du Finistère
En date du 30 janvier 2009**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	4
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	4
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	6
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	8
COMPTE DE RESULTAT	8
BILAN ACTIF.....	9
BILAN PASSIF	10
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	11
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	12
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	14
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.	14
1.1. <i>Normes applicables et comparabilité</i>	14
1.2. <i>Format de présentation des états financiers</i>	15
1.3. <i>Principes et méthodes comptables</i>	15
1.4. <i>Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)</i>	34
PERIMETRE DE CONSOLIDATION	37
2. 37	
2.1 <i>Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice</i>	37
<i>Opérations de titrisation et fonds dédiés</i>	37
2.2 37	
<i>Participations non consolidées</i>	37
2.3 37	
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	38
3.1. <i>Risque de crédit</i>	38
3.2. <i>Risques de marché</i>	43
3.3. <i>Risque de liquidité et de financement</i>	47
3.4. <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change</i>	49
3.5. <i>Risques opérationnels</i>	50
3.6. <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i>	50
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	52
4.1. <i>Produits et Charges d'intérêts</i>	52
4.2. <i>Commissions nettes</i>	52
4.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	53
4.4. <i>Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente</i>	53
4.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	54
4.6. <i>Charges générales d'exploitation</i>	54
4.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i> .	54
4.8. <i>Coût du risque</i>	55
4.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	55
4.10. <i>Impôts</i>	56
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	57
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	58
6.1. <i>Caisse, Banques centrales</i>	58
6.2. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	58
6.3. <i>Instruments dérivés de couverture</i>	59
6.4. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	60
6.5. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	61
6.6. <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i>	63
6.7. <i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</i>	64
6.8. <i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	64
6.9. <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	65
6.10. <i>Actifs et passifs d'impôts différés</i>	65
6.11. <i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	65

6.12.	<i>Immeubles de placement</i>	66
6.13.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	67
6.14.	<i>Provisions</i>	68
6.15.	<i>Capitaux propres</i>	70
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	73
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	73
7.2.	<i>Effectif fin de période</i>	73
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	73
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	74
7.5.	<i>Autres engagements sociaux</i>	75
7.6.	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	75
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	76
9.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	77
10.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	78
11.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2008	78

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS CONSOLIDES	135
--	------------

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale et siège social de la société :

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE
7, route du Loch – QUIMPER – France**

Forme Juridique :

SOCIETE COOPERATIVE

Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation :

**R.C.S. QUIMPER – France
N°778 134 601
Code APE : 651D – Banques mutualistes**

Principales activités :

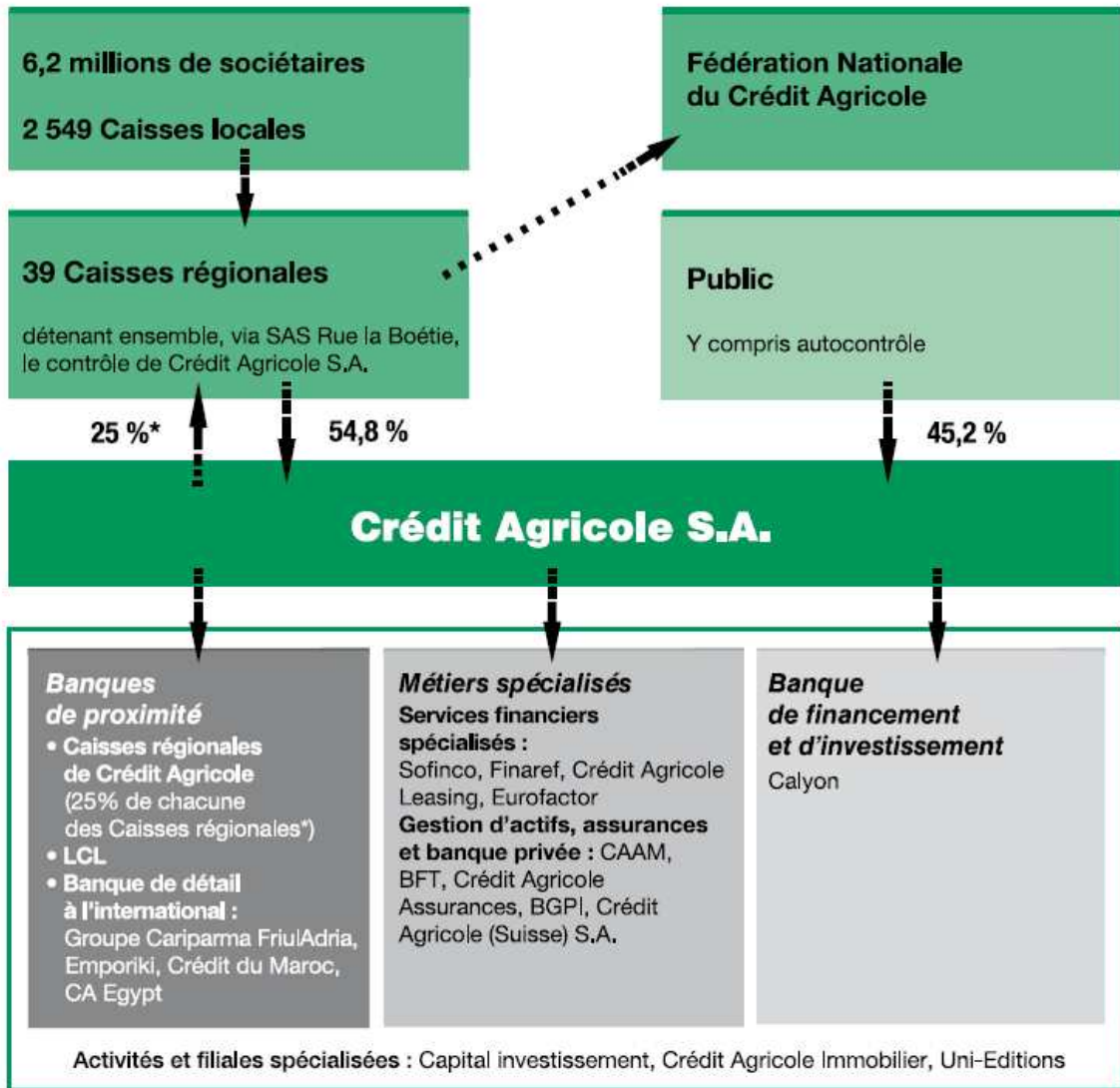
La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère est banque de plein exercice et courtier en assurance. Elle réalise tous types d'opérations de banque, distribue tous types de produits financiers et d'assurance.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

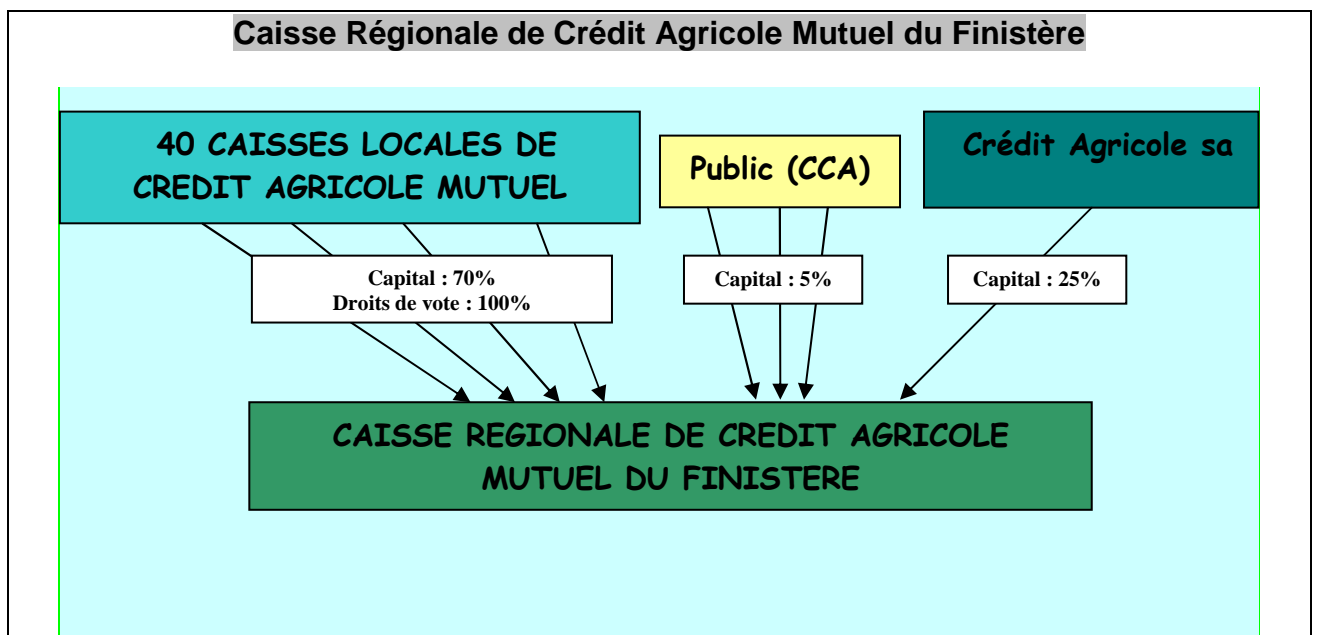
L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 900 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Au 31/12/2008

* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse.



Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'Epargne-Logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles..

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

Les 40 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel du Finistère détiennent 7 005 526 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € émises par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère soit 70% de son capital.

Crédit Agricole S.A. détient 2 501 851 certificats coopératifs d'associés d'une valeur nominale de 10 € représentant 25% du capital de la Caisse Régionale.

Le public détient 500 000 certificats coopératifs d'associés d'une valeur nominale de 10€ représentant 5% du capital de la Caisse Régionale.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>Notes</i>	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Intérêts et produits assimilés	4.1 446 949	392 163
Intérêts et charges assimilées	4.1 -359 161	-293 143
Commissions (produits)	4.2 120 394	116 682
Commissions (charges)	4.2 -19 822	-15 712
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3 -5 460	701
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4 29 855	42 453
Produits des autres activités	4.5 21 548	19 167
Charges des autres activités	4.5 -1 388	-1 057
PRODUIT NET BANCAIRE	232 915	261 254
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6 -138 300	-141 988
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7 -4 501	-4 350
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	90 114	114 916
Coût du risque	4.8 -37 990	-27 671
RESULTAT D'EXPLOITATION	52 124	87 245
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9 493	63
Variations de valeur des écarts d'acquisition		
RESULTAT AVANT IMPOT	52 617	87 308
Impôts sur les bénéfices	4.10 -6 278	-22 512
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
RESULTAT NET	46 339	64 796
Intérêts minoritaires		
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	46 339	64 796

BILAN ACTIF

ACTIF	<i>Notes</i>	31.12.2008	31.12.2007
(en milliers d'euros)			
CAISSE, BANQUES CENTRALES	6.1	27 603	16 611
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	37 749	48 209
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2-3.4	14 385	7 047
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	6.4-6.6	513 180	860 183
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1-3.3-6.5-6.6	559 621	630 578
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3.1-3.3-6.5-6.6	7 610 581	7 288 735
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX			
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE	6.6-6.8	114 824	117 625
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS		17 453	5 970
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES	6.10	29 857	18 933
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6.11	160 666	130 036
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE			
IMMEUBLES DE PLACEMENT	6.12		40
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.13	41 354	29 510
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6.13	1 889	1 858
ECARTS D'ACQUISITION			
TOTAL DE L'ACTIF		9 129 162	9 155 335

BILAN PASSIF

PASSIF	<i>Notes</i>	31.12.2008	31.12.2007
(en milliers d'euros)			
BANQUES CENTRALES			
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	4 814	2 616
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2-3.4	41 920	3 522
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.3-6.7	5 571 926	5 416 301
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	3.1-3.3-6.7	1 679 803	1 565 769
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.2-3.3-6.9	656 128	829 446
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX			
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS			
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES			
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6.11	208 027	98 419
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE			
PROVISIONS	6.14	31 912	27 897
DETTES SUBORDONNEES	3.2-3.3-6.9	74 123	74 123
TOTAL DETTES		8 268 653	8 018 093
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	6.15	860 509	1 137 242
CAPITAL ET RESERVES LIEES		262 467	243 878
RESERVES CONSOLIDEES		647 744	590 395
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES		-96 041	238 173
RESULTAT DE L'EXERCICE		46 339	64 796
INTERETS MINORITAIRES			
TOTAL CAPITAUX PROPRES		860 509	1 137 242
TOTAL DU PASSIF		9 129 162	9 155 335

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Erreur ! Liaison incorrecte.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	2008	2007
(en milliers d'euros)		
Résultat avant impôts	52 617	87 308
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4 501	4 350
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	31 048	20 994
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-2 036	-99
Résultat net des activités de financement	3 444	3 461
Autres mouvements	-36 893	20 790
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	64	49 496
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	199 756	451 252
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-197 691	-370 281
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-43 439	-41 899
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	72 356	-38 025
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-15 768	-16 922
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	15 214	-15 875
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	67 895	120 929
<i>Flux liés aux participations</i>	<i>-73 485</i>	<i>-65 337</i>
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>-15 884</i>	<i>-7 187</i>
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-89 369	-72 524
<i>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</i>	<i>8 109</i>	<i>2 006</i>
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</i>	<i>-3 444</i>	<i>-3 445</i>
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	4 665	-1 439
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-16 809	46 966
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	289 142	242 176
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	16 481	74 740
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	272 661	167 436
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	272 333	289 142
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	27 463	16 481
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	244 870	272 661
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-16 809	46 966

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/08 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en « disponibles à la vente »
- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements.

En 2008, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009,
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.

- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel
- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2008.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les dépréciations durables de titres,

- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition.
- les actifs d'impôt différé

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- Placements détenus jusqu'à l'échéance,
- Prêts et créances.
- Actifs financiers disponibles à la vente,
 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés

incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour des EMTN structurés comportant des dérivés incorporés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois),
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif),
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible,
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

- Titres du portefeuille « prêts et créances »

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat,
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif,
- en cas de signes objectifs de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est reprise et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

- Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dépréciation est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Titres au passif (IAS 32)**

- Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

✓ **Reclassements d'instruments financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

Le Groupe n'a pas utilisé cette dernière possibilité de reclassement lié à des circonstances rares.

Les reclassements sont comptabilisés à compter du 1^{er} juillet 2008 et jusqu'au 31 octobre 2008 pour les transferts effectués avant le 1^{er} novembre 2008, et à la date du transfert à compter de cette date.

L'actif financier est reclassé à sa juste valeur à la date du reclassement.

Cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti selon le cas.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

o Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Compte tenu de son caractère non significatif, aucune décote n'a été constatée à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

- o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II et les dépréciations sectorielles :

- Dépréciations sur encours sensibles :

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Les secteurs d'activité couverts par cette provision concernent la production sous serres, l'élevage porcin, les cafés-hôtels-restaurants, la promotion immobilière et le BTP.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.
- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.
- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où l'élément couvert impacte le résultat,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la meilleure indication de celle-ci est constituée par l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

- Instruments traités sur un marché actif

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Si, en date de valorisation, le prix coté n'est pas disponible, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère se référera notamment au prix des transactions les plus récentes.

- Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché « observables » ou « non observables ».

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

- Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

- Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché non observables

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives

et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

- Absence de technique de valorisation reconnue

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle

Ces titres, listés dans la note 2.3 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ **Provisions (IAS 37,19)**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes..

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels

diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.3).

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

✓ **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la

même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable,
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)**

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 40 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	8 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il excède 1 % du total de bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère consolidée qui détient ses titres.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole du Finistère représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas connu d'évolutions de son périmètre de consolidation en 2008.

2.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère ne consolide pas les fonds dédiés. La Caisse Régionale possède deux fonds, les FCP Force Iroise et Force Cap Ouest pour une valeur comptable de 47,5 millions d'euros. Du fait de l'absence de plus-values significatives sur ces fonds et d'un taux de rotation élevé de leur portefeuille, il n'a pas été jugé nécessaire de consolider ces deux fonds.

2.3 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

(en milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Titres de participation non consolidés (détail)				
SAS LA BOETIE	237 784	2,29%	485 771	2,29%
SACAM INTERNATIONAL	24 178	2,29%	20 571	2,29%
SACAM DEVELOPPEMENT	18 918	2,40%	22 665	2,40%
UEO	11 104	12,84%	10 825	12,84%
CA BRETAGNE HABITAT HOLDING	3 982	25,00%	5 000	25,00%
SACAM	1 701	1,82%	1 656	1,82%
CA BRETAGNE VENTURES	1 449	27,78%	1 434	27,78%
SOMAINTEL NCI	1 375	25,00%	1 164	25,00%
CA BRETAGNE PARTICIPATIONS	1 290	25,00%	40	25,00%
SACAM FIRECA	1 134	2,22%	1 092	2,22%
CAM SCI	1 089	1,84%	984	1,84%
SCT CA Titres	944	1,43%	1 118	1,92%
COFILMO	714	10,93%	505	10,93%
CTCAM	378	3,35%	671	3,35%
SACAM ASS CAUTION	241	1,45%	204	1,45%
SACAM PROGICA	201	2,22%	198	2,22%
CEDICAM	147	1,02%	143	1,02%
SACAM PLEINCHAMP	129	3,25%	110	3,25%
ATTICA	105	1,03%	105	1,46%
SACAM MACHINISME	65	2,12%	65	2,12%
ACTICAM	64	12,84%	64	12,84%
RADIAN	53	2,38%	50	2,38%
TOUS LES JOURS	48	1,10%	55	1,10%
SACICAP du Finistère (ex-CIBO)	41	10,00%	41	10,00%
ATLANTICA SCI	33	25,00%	0	
SACAM SANTEFFI	31	2,13%	48	2,13%
CA TECHNOLOGIES	0	0,00%	218	100,00%
DIVERS	25		33	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	307 223		554 830	

(1) Dont 1.128 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

La variation du poste s'explique principalement par la diminution de la valeur du titre SAS LA BOETIE.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion du risque bancaire au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est assuré par la direction des Finances et des Risques qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. rapport de gestion [*chapitre 5*])

Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

La Caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 6 ans.

Après examen du dossier au sein d'un Comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse régionale, en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés".

Exposition maximum au risque de crédit

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	4 950	14 932
Instruments dérivés de couverture	- 27 535	3 525
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	183 225	296 485
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	4 495	4 875
Prêts et créances sur la clientèle	7 610 581	7 288 735
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	114 824	117 625
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	7 890 540	7 726 177
Engagements de financement donnés	1 163 532	1 300 118
Engagements de garantie financière donnés	178 452	175 497
Provisions - Engagements par signature	- 3 675	- 1 222
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 338 309	1 474 393
TOTAL Exposition nette	9 228 849	9 200 570

Note préparée à partir des notes 3.4, 6.2, 6.4, 6.5, 6.8, 6.14 et 8

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales	1 648					1 648
Etablissements de crédit	551 739					551 739
Institutions non établissements de crédit	845 695					845 695
Grandes entreprises	1 583 012	48 790	35 272	10 759	9 525	1 538 215
Clientèle de détail	5 365 502	98 779	51 539	78 366	58 725	5 255 238
Total *	8 347 596	147 569	86 811	89 125	68 250	8 192 535
Créances rattachées nettes						50 778
Dépréciations sur base collective						-73 111
Valeurs nettes au bilan						8 170 202

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 879 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales	1 885					1 885
Etablissements de crédit	625 599					625 599
Institutions non établissements de crédit	764 394					764 394
Grandes entreprises	2 007 272	86 231	59 135	29 170	23 015	1 925 122
Clientèle de détail	4 688 084	60 898	33 912	56 803	45 931	4 608 241
Total *	8 087 234	147 129	93 047	85 973	68 946	7 925 241
Créances rattachées nettes						45 372
Dépréciations sur base collective						-51 300
Valeurs nettes au bilan						7 919 313

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 352 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	242 639	391 344
Grandes entreprises	341 545	501 975
Clientèle de détail	579 348	406 643
Total	1 163 532	1 299 962
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	12 613	17 584
Grandes entreprises	119 978	94 075
Clientèle de détail	44 970	63 838
Total	177 561	175 497

Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	5 159	2 516
Grandes entreprises	326 520	450 542
Clientèle de détail	1 311 161	1 109 596
Total	1 642 840	1 562 654
Dettes rattachées	6 780	3 115
Valeur au bilan	1 649 620	1 565 769

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
France (y compris DOM-TOM)	7 800 293	147 569	86 811	89 125	68 250	7 645 232
Autres pays de l'UE						0
Autres pays d'Europe						0
Amérique du Nord						0
Amériques Centrale et du Sud						0
Afrique et Moyen Orient						0
Asie et Océanie (hors Japon)						0
Japon						0
Total *	7 800 293	147 569	86 811	89 125	68 250	7 645 232
Créances rattachées nettes						42 955
Dépréciations sur base collective						-73 111
Valeurs nettes au bilan						7 615 076

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 879 milliers d'euros

	31.12.2007					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
France (y compris DOM-TOM)	8 087 234	147 129	93 047	85 973	68 946	7 925 241
Autres pays de l'UE						0
Autres pays d'Europe						0
Amérique du Nord						0
Amériques Centrale et du Sud						0
Afrique et Moyen Orient						0
Asie et Océanie (hors Japon)						0
Japon						0
Total *	8 087 234	147 129	93 047	85 973	68 946	7 925 241
Créances rattachées nettes						45 372
Dépréciations sur base collective						-51 300
Valeurs nettes au bilan						7 919 313

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 352 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 163 532	1 299 962
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	1 163 532	1 299 962
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	177 561	175 497
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	177 561	175 497

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
France (y compris DOM-TOM)	1 673 023	1 562 654
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Organismes supra-nationaux		
Total	1 673 023	1 562 654
Dettes rattachées	6 780	3 115
Valeur au bilan	1 679 803	1 565 769

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique

	31.12.2008						31.12.2008	31.12.2008
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées					Valeur nette comptable des actifs dépréciés		
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
(en milliers d'euros)								
Instruments de capitaux propres								
Instruments de dette	0	0	0	0	0	934	-934	
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0	934	-934	
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	84245	208	0	0	84453	260369	-252781	
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	12788				12788			
Grandes entreprises	33918				33918	62634	-69132	
Clientèle de détail	37539	208			37747	197735	-183649	
Autres actifs financiers					0			
Total	84245	208	0	0	84453	261303	-253715	
Garanties non affectées					0			

	31.12.2007						31.12.2007	31.12.2007
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées							
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres								
Instruments de dette	0	0	0	0	0	934	-934	0
Administrations centrales						0		
Etablissements de crédit						0		
Institutions non établissements de crédit						0		
Grandes entreprises						934	-934	
Clientèle de détail						0		
Prêts et avances	155942	978	95	9	157024	261241	-241683	0
Administrations centrales	8980				8980			
Etablissements de crédit						0		
Institutions non établissements de crédit	5453				5453			
Grandes entreprises	48763	27			48790	123079	-97937	
Clientèle de détail	92746	951	95	9	93801	138162	-143746	
Autres actifs financiers					0			
Total	155942	978	95	9	157024	262175	-242617	0
Garanties non affectées					0			

3.2. Risques de marché

(cf. rapport de gestion [chapitre 5])

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

	31.12.2008						31.12.2007		
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré				Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	2 218	6 701	5 466	14 385	7 047	
. Futures									
. FRA									
. Swaps de taux d'intérêts				2 218	6 701	5 466	14 385	7 047	
. Options de taux									
. Caps-floors-collars									
. Autres instruments conditionnels									
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change									
. Options de change									
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Dérivés sur actions & indices boursiers									
. Dérivés sur métaux précieux									
. Dérivés sur produits de base									
. Dérivés de crédits									
. Autres									
Sous total	0	0	0	2 218	6 701	5 466	14 385	7 047	
. Opérations de change à terme									
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	2 218	6 701	5 466	14 385	7 047	

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	759	2 579	1 612	4 950	2 233
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				656	2 182	1 143	3 981	1 073
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				103	397	469	969	1 160
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	17
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								17
. Autres								
Sous total	0	0	0	759	2 579	1 612	4 950	2 250
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	759	2 579	1 612	4 950	2 250

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	17 832	20 369	3 719	41 920	3 522
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				17 832	20 369	3 719	41 920	3 522
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	17 832	20 369	3 719	41 920	3 522
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	17 832	20 369	3 719	41 920	3 522

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	675	2 238	1 228	4 141	2 616
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				655	2 177	1 142	3 974	1 123
. Options de taux								1 451
. Caps-floors-collars				20	61	86	167	42
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	673	0	0	0	0	673	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		673					673	
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	673	0	675	2 238	1 228	4 814	2 616
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	673	0	675	2 238	1 228	4 814	2 616

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 429 661	1 933 313
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	1 941 889	1 394 927
. Options de taux		265 000
. Caps-floors-collars	487 772	273 386
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	0	0
. Opérations fermes de change		
. Options de change		
Autres instruments :	11 594	152 754
. Dérivés sur actions & indices boursiers	11 594	
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		152 754
. Autres		
Sous total	2 441 255	2 086 067
. Opérations de change à terme	205 366	217 922
Total	2 646 621	2 303 989

Risques de taux

(cf. rapport de gestion [chapitre 5])

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligatoires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	73 645	0	0	73 645	0
. Taux fixe		73 645			73 645	
. Taux variable						
Autres devises de l'UE	0	0	0			
. Taux fixe						
. Taux variable						
USD	0	0	0	0		
. Taux fixe						
. Taux variable						
JPY	0	0	0	0		
. Taux fixe						
. Taux variable						
Autres devises	0	0	0	0		
. Taux fixe						
. Taux variable						
Total	0	73 645	0	0	73 645	0
. Taux fixe	0	73 645	0	0	73 645	0
. Taux variable	0	0	0	0	0	0

(Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)

Risque de change

(cf. rapport de gestion [chapitre 5])

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	9 107 123	9 107 125	9 117 070	9 119 527
Autres devises de l'UE	10 735	10 737	21 862	13 083
USD	11 303	11 299	16 400	22 725
JPY				
Autres devises	1	1	3	
Total bilan	9 129 162	9 129 162	9 155 335	9 155 335

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion [chapitre 5])

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n°88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	320 546	14 116	174 924	42 153	551 739
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	700 857	943 747	2 693 092	3 458 161	7 795 857
Total	1 021 403	957 863	2 868 016	3 500 314	8 347 596
Créances rattachées					75 387
Dépréciations					-252 781
Valeurs nettes au bilan					8 170 202

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	439 686	20 088	165 381	444	625 599
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	674 027	943 340	2 619 723	3 224 545	7 461 635
Total	1 113 713	963 428	2 785 104	3 224 989	8 087 234
Créances rattachées					73 762
Dépréciations					-241 683
Valeurs nettes au bilan					7 919 313

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	594 902	1 224 104	1 931 343	1 791 830	5 542 179
Dettes envers la clientèle	1 527 286	16 086	128 832	819	1 673 023
Total	2 122 188	1 240 190	2 060 175	1 792 649	7 215 202
Dettes Rattachées					36 527
Valeur au bilan					7 251 729

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	851 619	1 030 037	1 868 239	1 638 597	5 388 492
Dettes envers la clientèle	1 535 962	16 965	9 283	444	1 562 654
Total	2 387 581	1 047 002	1 877 522	1 639 041	6 951 146
Dettes Rattachées					30 924
Valeur au bilan					6 982 070

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	2 762	30			2 792
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	429 058	112 779	77 979	20 000	639 816
. Émis en France	429 058	112 779	77 979	20 000	639 816
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre				6 033	6 033
Total	431 820	112 809	77 979	26 033	648 641
Dettes rattachées					7 487
Valeur au bilan					656 128
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			21 400	52 245	73 645
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	21 400	52 245	73 645
Dettes rattachées					478
Valeur au bilan					74 123

(en milliers d'euros)	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	3 022	30			3 052
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	340 693	443 296	10 302	20 000	814 291
. Émis en France	340 693	443 296	10 302	20 000	814 291
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre				1 124	1 124
Total	343 715	443 326	10 302	21 124	818 467
Dettes rattachées					10 979
Valeur au bilan					829 446
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			36 645	37 000	73 645
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	36 645	37 000	73 645
Dettes rattachées					478
Valeur au bilan					74 123

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion [chapitre 5])

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31.12.2008			31.12.2007		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	11 476	32 780	1 714 180	4 961	893	911 730
Taux d'intérêt	11 476	32 780	1 714 180	4 961	893	911 730
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	2 909	9 140	439 000	2 086	2 629	512 500
Taux d'intérêt	2 909	9 140	439 000	2 086	2 629	512 500
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	14 385	41 920	2 153 180	7 047	3 522	1 424 230

3.5. Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion [chapitre 5])

Le risque opérationnel est le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes interne ou à des événements externes et qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels avec dans un premier temps l'outil « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant par une approche qualitative et quantitative d'apprécier le niveau d'exposition d'une entité à ces risques opérationnels avérés et potentiels dans l'ensemble des métiers et fonctions (opérationnelles et support) qui la concernent et de recenser, de qualifier et de coter ces risques opérationnels.

En 2005, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1^{er} janvier. Cette démarche quantitative et continue permet de recenser et de collecter les risques opérationnels avérés et d'en mesurer les fréquences et les impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel qui doit figurer dans le tableau de bord de l'entité, d'en analyser l'évolution et ses composantes afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices, d'alerter le management sur les incidents significatifs de la période nécessitant le cas échéant des mesures palliatives appropriées, ou de fournir les informations nécessaires à l'unité en charge des polices d'assurance et/ou pour adapter la politique de couverture des risques de l'entité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres pruden tiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres pruden tiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Fonds propres de base (tier 1)	518 684	845 697
Fonds propres complémentaires (tier 2)	0	167 279
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	0	0
Déductions (1)	N/A	-358 626
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance <i>(si concerné)</i>	N/A	N/A
Total des fonds propres pruden tiels	518 694	654 350

(1) désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

Au 31/12/08, comme au 31/12/07, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère répond à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 632	2 421
Sur opérations internes au Crédit Agricole	23 305	25 978
Sur opérations avec la clientèle	356 663	321 696
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	755	2 809
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 995	7 369
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	54 599	31 890
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	446 949	392 163
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 700	268
Sur opérations internes au Crédit Agricole	241 398	203 636
Sur opérations avec la clientèle	27 349	19 080
Actifs financiers disponibles à la vente	110	60
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	31 453	35 230
Sur dettes subordonnées	3 444	3 461
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	50 707	31 408
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	359 161	293 143

(1) dont 9 530 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement

(2) dont 4 410 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat

4.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	515	-351	164	536	-450	86
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 903	-11 429	15 474	21 357	-7 569	13 788
Sur opérations avec la clientèle	34 756		34 756	34 757		34 757
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	208		208	127		127
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	4 160	-1 375	2 785	3 408	-1 270	2 138
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	37 013	-6 470	30 543	37 359	-6 203	31 156
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	16 839	-197	16 642	19 138	-220	18 918
Produits nets des commissions	120 394	-19 822	100 572	116 682	-15 712	100 970

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	55	-12463
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-5 662	-1365
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	147	209
Résultat de la comptabilité de couverture		14320
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-5 460	701

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

Erreur ! Liaison incorrecte.

Erreur ! Liaison incorrecte.

4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus	28 642	24 795
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	1 230	17 891
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-17	-233
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	29 855	42 453

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	20 160	18 110
Produits (charges) des autres activités	20 160	18 110

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Charges de personnel	85888	85739
Impôts et taxes	4200	3104
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	48212	53145
Charges d'exploitation	138300	141988

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes pour 191 K€ liés à la certification des comptes et 1 K€ HT pour les autres honoraires directement liés à leur mission. Ces montants se répartissent respectivement pour 127 et 1 K€ pour le Cabinet Ouest Conseil Audit et 64 K€ pour le Cabinet Rouxel-Tanguy.

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux amortissements	4 501	4 113
Dotations aux dépréciations		237
total	4 501	4 350

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-87 368	-107 914
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	-83 224	-106 373
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	-2 770	-1 222
Risques et charges	-1 374	-319
Reprises de provisions et de dépréciations	53 272	85 120
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	52 782	79 750
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		3
Autres actifs		
Engagements par signature	317	633
Risques et charges	173	4 734
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-34 096	-22 794
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-4 596	-435
Récupérations sur prêts et créances amortis	702	952
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		-5 394
Coût du risque	-37 990	-27 671

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	493	63
Plus-values de cession	509	151
Moins-values de cession	-16	-88
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	493	63

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Charge d'impôt courant	15 608	21 021
Charge d'impôt différé	-9 330	1 491
Charge d'impôt de la période	6 278	22 512

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2008

Erreur ! Liaison incorrecte.

Au 31/12/2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d' écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	87 308	34,43%	30 060
Effet des différences permanentes			-6 505
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-721
Effet de l'imposition à taux réduit			-322
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectif d'impôt		25,78%	22 512

5. Informations sectorielles

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'ensemble de son activité sur le seul secteur « Banque de proximité en France » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique d'activité.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

Erreur ! Liaison incorrecte.

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 193	2 282
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	32 556	45 927
Juste valeur au bilan	37 749	48 209
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	243	32
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
- Actions et autres titres à revenu variable	243	32
* Titres cotés		
* Titres non cotés	243	32
Instruments dérivés	4 950	2 250
Juste valeur au bilan	5 193	2 282

Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	32 556	45 927
- Effets publics et valeurs assimilées	0	12 682
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
* Titres cotés		
* Titres non cotés		12 682
- Actions et autres titres à revenu variable	32 556	33 245
* Titres cotés	3 598	4 960
* Titres non cotés	28 958	28 285
Juste valeur au bilan	32 556	45 927

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 814	2 616
Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option		
Juste valeur au bilan	4 814	2 616

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	4 814	2 616
Juste valeur au bilan	4 814	2 616

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	183 225	296 485
* Titres cotés		1 037
* Titres non cotés	183 225	295 448
- Actions et autres titres à revenu variable	329 876	563 161
* Titres cotés		
* Titres non cotés	329 876	563 161
Total des titres disponibles à la vente	513 101	859 646
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	79	537
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	513 180	860 183

(1) dont - 1,15 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	183 225	11 251	5 713	296 485
Actions et autres titres à revenu variable	22 653	4 172	23	8 331
Titres de participation non consolidés	307 223	14 790	114 986	554 830
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées	79			537
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	513 180	30 213	120 722	860 183
Impôts		-4 525	-1 966	
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		25 688	118 756	

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	2	397
dont comptes ordinaires débiteurs sains	2	397
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	4 434	4 434
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	4 436	4 831
Créances rattachées	59	44
Dépréciations		
Valeur nette	4 495	4 875
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	261 699	320 199
Comptes et avances à terme	248 704	263 669
Prêts subordonnés	36 900	36 900
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	547 303	620 768
Créances rattachées	7 823	4 935
Dépréciations		
Valeur nette	555 126	625 703
Valeur nette au bilan	559 621	630 578

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	8 841	9 026
Autres concours à la clientèle	7 579 458	7 323 557
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	45 749	45 828
Titres non cotés sur un marché actif	1 105	1 105
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	112 018	21 068
Comptes ordinaires débiteurs	48 686	61 051
Total	7 795 857	7 461 635
Créances rattachées	67 505	68 783
Dépréciations	252 781	241 683
Valeur nette	7 610 581	7 288 735
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	7 610 581	7 288 735

Dont 75.772 K€ apportés en garantie à Casa dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Créances sur établissements de crédit							0
Créances clientèle	241 683		86 655	-75 557			252 781
dont dépréciations collectives	51 300		21 811				73 111
Opérations de location financement							
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	1 138		17	-4			1 151
Autres actifs financiers	181		462				643
Total des dépréciations des actifs financiers	243 002	0	87 134	-75 561	0	0	254 575

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Créances sur établissements de crédit							0
Créances clientèle	236 723		113 564	-108 588		-16	241 683
dont dépréciations collectives	36 902		37 142	-22 744			51 300
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	3			-3			0
Actifs disponibles à la vente	1 037		233	-155		23	1 138
Autres actifs financiers	119		62				181
Total des dépréciations des actifs financiers	237 882	0	113 859	-108 746	0	7	243 002

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	8 705	7 784
dont comptes ordinaires créditeurs	4 271	3 119
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	8 705	7 784
Dettes rattachées	58	40
Valeur au bilan	8 763	7 824
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	12 560	44 816
Comptes et avances à terme	5 520 914	5 335 892
Total	5 533 474	5 380 708
Dettes rattachées	29 689	27 769
Valeur au bilan	5 563 163	5 408 477
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	5 571 926	5 416 301

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs	1 058 757	1 087 032
Comptes d'épargne à régime spécial	30 183	36 137
Autres dettes envers la clientèle	584 083	439 485
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	1 673 023	1 562 654
Dettes rattachées	6 780	3 115
Valeur au bilan	1 679 803	1 565 769

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	111 457	113 789
Total	111 457	113 789
Créances rattachées	3 367	3 836
Dépréciations		
Valeurs nettes au bilan	114 824	117 625

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	2 792	3 052
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	639 816	814 291
. Émis en France	639 816	814 291
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre	6 033	1 124
Total	648 641	818 467
Dettes rattachées	7 487	10 979
Valeur au bilan	656 128	829 446
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	73 645	73 645
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	73 645	73 645
Dettes rattachées	478	478
Valeur au bilan	74 123	74 123

6.10. Actifs et passifs d'impôts différés

Erreur ! Liaison incorrecte.

Erreur ! Liaison incorrecte.

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Autres actifs	56 903	38 246
Comptes de stocks et emplois divers	14	14
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	56 281	37 497
Comptes de règlements	608	735
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	103 763	91 790
Comptes d'encaissement et de transfert	43 530	43 601
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	24	14
Produits à recevoir	44 125	33 801
Charges constatés d'avance	1 016	2 941
Autres comptes de régularisation	15 068	11 433
Valeur nette au bilan	160 666	130 036

Comptes de régularisation passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Autres passifs (1)	37 490	35 462
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	25 356	25 610
Versement restant à effectuer sur titres	11 965	9 683
Autres	169	169
Comptes de régularisation	170 537	62 957
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	86 539	3 094
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	25 837	19 702
Charges à payer	43 238	40 161
Autres comptes de régularisation	14 923	
Valeur au bilan	208 027	98 419

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Valeur brute	40					-40	0
Amortissements et dépréciations							
Valeur nette au bilan	40	0	0	0	0	-40	0

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Valeur brute	40						40
Amortissements et dépréciations							
Valeur nette au bilan	40	0	0	0	0	0	40

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	126 691		16 328	-555		36	142 500
Créances rattachées (1)	0						0
Amortissements et dépréciations	-97 181		-4 423	458			-101 146
Valeur nette au bilan	29 510	0	11 905	-97	0	36	41 354
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6097		109				6 206
Amortissements et dépréciations	-4239		-78				-4 317
Valeur nette au bilan	1858	0	31	0	0	0	1889

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	121 669		6 765	-1 205		-538	126 691
Créances rattachées (1)							0
Amortissements et dépréciations	-94 283		-3 998	1 100			-97 181
Valeur nette au bilan	27 386	0	2 767	-105	0	-538	29 510
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	5507		1196	-606			6 097
Amortissements et dépréciations	-3887		-352				-4 239
Valeur nette au bilan	1620	0	844	-606	0	0	1858

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

6.14. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Risques sur les produits épargne logement	15 432		737		-438			15 731
Risques d'exécution des engagements par signature	1 222		2 770		-317			3 675
Risques opérationnels	6 490		1 508	-478				7 520
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	663		1 295		-1 265			693
Litiges divers	1 477		646	-42	-173			1 908
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	2 613		433	-651	-10			2 385
Provisions	27 897	0	7 389	-1 171	-2 203	0	0	31 912

(1) dont 693 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Risques sur les produits épargne logement	14 652		4 473		-3 693			15 432
Risques d'exécution des engagements par signature	633		1 222	-76	-557			1 222
Risques opérationnels	3 972		662		-809		2 665	6 490
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	656		1 298	-26	-1 265			663
Litiges divers	5 277		934	-4 734				1 477
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	5 336		542	-595	-5		-2 665	2 613
Provisions	30 526	0	9 131	-5 431	-6 329	0	0	27 897

(1) dont 663 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

Risque épargne logement : les produits épargne logement sont des produits à taux réglementés par l'Etat. De par cette réglementation, l'épargnant dispose d'une option implicite lui permettant de placer ses liquidités futures à un taux supérieur au marché d'une part et le futur emprunteur d'une option implicite lui permettant d'emprunter à un taux inférieur au marché. L'échéance attendue des sorties d'avantages économiques en résultant correspond aux délais d'écoulement moyens des produits concernés soit de l'ordre de 3 à 7 ans pour l'épargne et 5 à 15 ans pour les crédits.

Le Risque d'exécution d'engagements par signature résulte, en cas d'exécution de la garantie bancaire par le bénéficiaire, du risque de non recouvrement auprès du débiteur garanti. L'échéance attendue des sorties d'avantages économiques en résultant est de 1 à 2 ans.

Risque Opérationnel : cf. § 5.1. Les pertes attendues sont calculées à horizon 1 an.

Engagements sociaux (retraites) et assimilés : Ces engagements comprennent une provision pour primes et médailles du travail d'échéances comprises entre 10 et 15 ans.

La provision pour litiges divers résulte de l'estimation des risques sur les diverses procédures judiciaires en cours. L'échéance attendue des sorties d'avantages économiques en résultant est de 1 à 3 ans.

Les Autres provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions pour risques sur bonifications et primes d'intérêts octroyées par la puissance publique. L'échéance moyenne attendue des sorties d'avantages économiques en résultant est de 1 à 4 ans.
- les provisions pour charges liées aux actions de solidarité mutuelles et d'animation mutualiste dont les échéances attendues s'étalent de 1 à 5 ans

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	949 915	989 912
Ancienneté de plus de 10 ans	517 297	575 079
Total plans d'épargne-logement	1 467 212	1 564 991
Total comptes épargne-logement	483 619	455 928
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 950 831	2 020 919

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2008 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :	54 236	52 240
Comptes épargne-logement :	165 862	158 641
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	220 098	210 881

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 930	1 846
Ancienneté de plus de 10 ans	2 038	2 411
Total plans d'épargne-logement	3 968	4 257
Total comptes épargne-logement	11 763	11 175
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 731	15 432

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :	4 257	149	438		3 968
Comptes épargne-logement :	11 175	588	0		11 763
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 432	737	438	0	15 731

6.15. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2008

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2008	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2008
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)				
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.				
Dont part Auto-détenue				
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	2 693 357	311 959	3 465	3 001 851
Dont part du Public	191 506	311 959	3 465	500 000
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 501 851			2 501 851
Parts sociales	7 314 054	1	308 495	7 005 560
Dont 40 Caisses Locales	7 314 020		308 494	7 005 526
Dont 19 administrateurs de la CR et 14 sociétaires	33	1	1	33
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
TOTAL	10 007 411	311 960	311 960	10 007 411

La valeur nominale des titres est de 10,00 € et le montant total du capital est 100 074 K€

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relatives au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2005	1,76	0,36
2006	1,27	0,36
2007	1,45	0,36
Prévu 2008	1,46	0,36

➤ Dividendes

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2008

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2008 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère du 25 mars 2009.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31/12/2008, se soldant par un bénéfice de 48 550 083,60 Euros :

• **2 572 978,96 Euros** pour l'intérêt à payer aux **porteurs de parts sociales**, ce qui correspond à un taux de 3,60 %.

Cet intérêt sera payable à partir du 1er juin 2009.

L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3 du code général des impôts. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux sociétaires personnes physiques.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Intérêts aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Distribution	Intérêt net annuel	Avoir fiscal ou Abattement	Revenu global
2007	7 314 054	2 672 913 €	0,36 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	0,36 €
2006	7 505 559	2 702 000 €	0,36 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	0,36 €
2005	7 505 556	2 702 000 €	0,36 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 50%	0,36 €

• **4 382 702,46 Euros** représentant le dividende à verser **aux porteurs de certificats coopératifs d'associés** pour l'exercice 2008, soit un dividende de 1,46 euro net par titre. Ce dividende sera payable à partir du 1er juin 2009.

L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3 du code général des impôts. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux sociétaires personnes physiques.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution	Dividende net	Avoir fiscal ou Abattement	Revenu global
2007	2 693 357	3 905 368 €	1,45 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	1,45 €
2006	2 501 851	3 177 351 €	1,27 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	1,27 €
2005	2 501 851	4 403 253 €	1,76 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 50%	1,76 €

RESTE A AFFECTER : 41 594 402,18 Euros

- Affectation des trois quarts à la réserve légale, soit 31 195 801,64 Euros
- Le solde, soit 10 398 600,54 Euros, affectation aux réserves facultatives

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Salaires et traitements	48 198	48 396
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	6 511	6 350
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	104	30
Autres charges sociales	18 252	18 056
Intéressement et participation	6 202	6 913
Impôts et taxes sur rémunération	6 621	5 994
Total charges de personnel	85 888	85 739

(*) Dont Autres avantages à long terme : Médailles du travail pour 113 K€

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31.12.2008	31.12.2007
France	1 382	1 372
Etranger		
Total	1 382	1 372

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Erreur ! Liaison incorrecte.

Erreur ! Liaison incorrecte.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a externalisé la couverture de ses engagements sociaux auprès de compagnies d'assurances. Le financement couvre l'intégralité des engagements.

7.5. Autres engagements sociaux

La politique de rémunération variable collective comprend :

- la participation
- l'intéressement
- la rémunération extra conventionnelle

Le calcul de l'intéressement se fait à partir d'une dotation globale comprenant à la fois la RSP et l'intéressement proprement dit. Les critères économiques retenus pour le calcul de la dotation sont d'une part le RBE et d'autre part le résultat net social.

La rémunération extra conventionnelle a pour base un montant exprimé en points FNCA et est variable en fonction du niveau d'emploi occupé et du niveau d'atteinte des objectifs commerciaux

La prime pour la médaille d'honneur agricole est attribuée à tout agent (à qui la médaille d'honneur agricole a été officiellement décernée) et dont la valeur est égale à 200 points. Le bénéfice de cette prime est attribué à l'occasion de l'obtention de chacune des médailles suivantes :

- médaille d'argent, accordée après 20 années de services ;
- médaille de vermeil, accordée après 30 années de services ;
- médaille d'or, accordée après 35 années de services ;
- - la grande médaille d'or, accordée après 40 années de services.

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 693.024 € à la fin de l'exercice 2008.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Nature	Montant <i>milliers d'Euros</i>
Avantages à court terme	2 680
Avantages postérieurs à l'emploi	1 464
Avantages à long terme	83

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 163 532	1 300 118
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		156
. Engagements en faveur de la clientèle	1 163 532	1 299 962
Ouverture de crédits confirmés	711 245	772 555
- Ouverture de crédits documentaires	2 647	1 859
- Autres ouvertures de crédits confirmés	708 598	770 696
Autres engagements en faveur de la clientèle	452 287	527 407
Engagements de garantie	178 452	175 497
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	891	0
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	891	
. Engagements d'ordre de la clientèle	177 561	175 497
Cautions immobilières	23 566	13 344
Garanties financières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle	153 995	162 153
Engagements reçus		
Engagements de financement	240 000	230 154
. Engagements reçus d'établissements de crédit	240 000	230 154
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 461 077	1 168 303
. Engagements reçus d'établissements de crédit	410 622	398 192
. Engagements reçus de la clientèle	1 050 455	770 111
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	248 143	257 572
Autres garanties reçues	802 312	512 539

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

9. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	559 621	559 621	630 578	630 578
Prêts et créances sur la clientèle	7 610 581	7 437 664	7 530 418	7 403 614
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	114 824	114 824	117 625	117 625
Immeubles de Placement			40	40
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	5 571 926	5 661 695	5 471 665	5 483 939
Dettes envers la clientèle	1 679 803	1 679 803	1 565 769	1 565 769
Dettes représentées par un titre	656 128	659 620	829 446	829 446
Dettes subordonnées	74 123	74 123	74 123	74 123

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,

- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10. Événements postérieurs à la clôture

NEANT

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM) qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Entités consolidées en tant qu'entité de la maison mère conventionnelle	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT	
AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE	CLCAM LESNEVEN
CLCAM ENTREPRISE	CLCAM MORLAIX
CLCAM BANNALEC	CLCAM PLABENNEC
CLCAM BREST CENTRE	CLCAM PLEYBEN
CLCAM BREST ELORN	CLCAM PLOGASTEL SAINT-GERMAIN
CLCAM BREST IROISE	CLCAM PLOUDALMEZEAU
CLCAM BRIEC DE L'ODET	CLCAM TAULE
CLCAM CARHAIX	CLCAM PLOUESCAT
CLCAM CHÂTEAULIN	CLCAM PLOUZEVEDE
CLCAM CHATEAUNEUF DU FAOU	CLCAM PONT-AVEN
CLCAM CONCARNEAU	CLCAM PONT-CROIX
CLCAM CROZON	CLCAM PONT-L'ABBE
CLCAM DOUARNENEZ	CLCAM QUIMPERLE
CLCAM LE FAOU	CLCAM ROSPORDEN
CLCAM FOUESNANT	CLCAM SAINT POL DE LEON
CLCAM HUELGOAT	CLCAM SAINT RENAN PAYS D'IROISE
CLCAM LANDERNEAU ELORN	CLCAM SCAËR
CLCAM LANDIVISIAU	CLCAM SIZUN
CLCAM LANMEUR	CLCAM NORD ODET
CLCAM LANNILIS	CLCAM SUD ODET
CL de Développement Economique du Finistère	

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE**

7 Route du Loch

29000 QUIMPER

RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

ROUXEL TANGUY & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Représentée par **E. ROUXEL**
Membre de la Compagnie Régionale de **RENNES**
2 C allée Jacques Frimot
Zone Atalante Champeaux
35000 **RENNES**

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par **O. RICOULT**
Membre de la Compagnie Régionale de **RENNES**
143 avenue de Kéradenec
29334 **QUIMPER CEDEX**

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE**
7 Route du Loch
29000 QUIMPER

RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte incertain que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 1.3 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe, la Caisse Régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles ou collectives au bilan.
- Les modes d'évaluation des actifs et passifs financiers sont exposés dans la note 1.3 « Principes et méthodes comptables ». Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs retenues pour les principaux actifs et passifs financiers.
- Comme indiqué dans la note 6.14 de l'annexe, la Caisse Régionale procède à des estimations comptables significatives portant sur le risque opérationnel. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues.
- La Caisse Régionale constitue une provision pour couvrir le risque de déséquilibre du contrat Épargne Logement (note 6.14 « Provisions »). Nous avons revu le processus mis en œuvre par la direction pour déterminer le montant de cette provision qui a été établie selon une méthodologie commune au Groupe Crédit Agricole.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

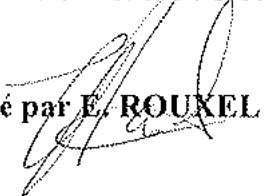
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

A RENNES et QUIMPER, le 20 février 2009

Les commissaires aux comptes

ROUXEL TANGUY & ASSOCIES

Représenté par **E. ROUXEL**



Société OUEST CONSEILS AUDIT

Représentée par **Q. RICOULT**

